

L'an mil Sept Cent quatre & vingt quatre & le quatorze
Jours du mois de Janvier a la Requête de M^r Pierre Arès
Maire de la Ville de Brionne lequel fait Etan de son
Emplois & encore en la Ville de Brionne Etan de son
Cade qui est constitué pour son procureur Je Pierre Nicolas
B^r J^r en la Justice de Brionne y devant soussigné me
suis porté au devant de M^r Guill^e Berge négociant
du Village de Mourmètres par deff^e Genevieve auquel
parlant a la personne Jay donné assignation a comp^r
En la Ville de Brionne les Juges Consuls des Marchands Etablis
par le Roy notés pour la Ville de Brionne qui se tiendra
Jmd^e après la trinité pour faire condamner
par justice de la personne et biens tous privilèges cessant
Nob^s avons une fois & que a porter remettre et délivrer
au dit justiciable en espèces ou acquits bons et valables la
quantité de quarante Petits Blancs de la monnaie de
reception qui luy doit servir pour Billet et ordre du D^e & Br^e

Darnies de la Couronne - Creche finisiers il n'ayme payer
 la Couronne de Saint - Louis pour chacun fectier. C'est
 ce qu'il a de la Couronne de Saint - Louis pour chacun fectier.
 Simon de la Couronne de Saint - Louis pour chacun fectier.
 Instant et aux autres surmontant
 depuis la Couronne de Saint - Louis pour chacun fectier.
 C'estuy de la Couronne de Saint - Louis pour chacun fectier.
 folio 50. le 10. jour de mai 1514.



aporter
 mains de
 papier de
 chaque marque
 Contre achou de saignees le quinze janvier
 1514. regu douze sols neuf deniers Colrat

Le 15. Janvier
 de l'an 1514
 de la Couronne de Saint - Louis